

*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

***Consignes de saisie des
Métadonnées INSPIRE pour les
servitudes d'utilité publique***



CNIG

janvier 2019

Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique

Titre	Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique
Date	15 janvier 2019
Sujet	Prescriptions nationales du CNIG pour la dématérialisation des Servitudes d'utilité publique
Description du document	Ce document décrit les consignes de saisie des métadonnées pour les servitudes d'utilité publique
Version	V2019-01
Versions précédentes	v2017-12 Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique v2015
Contributeurs	<p>Le groupe de travail sur la dématérialisation des documents d'urbanisme du CNIG animé par le CEREMA et la DGALN (MCT et MTES), en relation avec l'équipe projet du Géoportail de l'urbanisme.</p> <p>Les participants du groupe sont : DGALN, DHUP, CEREMA, CGDD/MIG, IGN, GéoBretagne, le Crige PACA, AITF, le grand Avignon, SIEA, la FNAU, l'ADAUHR, la DREAL Bretagne, la DDTM de la Manche, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Métropole Nice Côte d'Azur, Rennes Métropole, l'IAU d'Ile de France, ESRI, France, etc.</p>
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Sources	<p>CNIG, Servitudes d'utilité publique – Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme . CNIG - décembre 2013</p> <p>Code de l'urbanisme – suite au décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.</p> <p>Guides de recommandation du CNIG : Guide 2013 de saisie des éléments de métadonnées de données version allégée destinée à la saisie.</p> <p>Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE</p> <p>Guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE</p>
Licence	Le présent document est sous Licence Ouverte (Open Licence) Etalab
Statut du document	Document validé par la Commission « DONNEES » du CNIG le XX 2019



Préambule

Ce document précise les valeurs à saisir pour les métadonnées de servitudes d'utilité publique. Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur la version 1.1.1 du « [Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE](#) » de [juillet 2014](#) et sur le récent guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE.

Périmètre INSPIRE

Les servitudes d'utilité publiques (SUP) dépendent des thèmes suivants de la directive INSPIRE :

- annexe III thème 11 « *Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration* », pour les SUP en tant qu'entités reconstituées et numérisées à partir de l'acte les instituant ;
- annexe III thème 4 « *Usage des sols* », pour les SUP numérisées en tant qu'annexes au document d'urbanisme
- annexe I thème 9 « *Sites protégés* » pour certaines catégories de SUP

Consignes de nommage du fichier

Nom du fichier de métadonnées

(recommandation)

Le fichier de métadonnées est nommé :

SUP-[catégorie SUP]-[code géographique]-[SIREN du gestionnaire]-[date de révision].xml

le code de catégorie de SUP varie entre 2 et 6 caractères (ex : a2, el2bis) dans la nomenclature nationale basée sur le décret de 1987.

Remarque : ce décret sera actualisé, entraînant une nouvelle codification sur au maximum 10 caractères.

Code géographique :

- pour un département : code dépt. sur 3 caractères (ex : 001 ou 971)
- pour une région : R+code région (ex : R27)
- SUP couvrant le territoire national : FR
- pour une commune : code INSEE sur 5 caractères (ex : 01001)

SIREN : sur 9 caractères

date de révision : format AAAAMMJJ

Recommandation pour une SUP numérisée à partir de l'acte par le gestionnaire

Catégorie de SUP AC2 sur la région Bourgogne-Franche-Comté, dont le gestionnaire est la DREAL : **SUP-AC2-R27-130009012-20170623.xml**

Catégorie de SUP PM1 sur le département de l'Ariège, dont le gestionnaire est la DDTM : **SUP-PM1-009-510034015-20170623.xml**

Catégorie de SUP EL10 sur le territoire national, dont le gestionnaire est le MNHN : **SUP-EL10-FR-180044174-20170623.xml**

Consignes de saisie

1) Identification des données :

Intitulé de la ressource (obligatoire)

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE :

- L'intitulé contient uniquement le titre de la donnée. L'abréviation ou le sigle est renvoyé au résumé ;
- Une indication de la zone géographique couverte par le document.

Aucun millésime n'est retenu dans la mesure où seule la version en cours de la servitude est consultable.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/*/citation/*/title

Format à respecter - Exigence :

Servitudes d'utilité publique de catégorie <cat> sur <territoire>

Exemples

Servitudes d'utilité publique de catégorie AC2 sur la région Bretagne

Servitudes d'utilité publique de catégorie PM1 sur le département de l'Orne

Servitudes d'utilité publique de catégorie Int1 sur la commune de Blois

Résumé de la ressource (obligatoire)

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE, le résumé doit décrire la ressource de façon compréhensible, avec :

- une définition commune ;
- une abréviation ou un sigle ;
- une indication géographique

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/*/abstract

Exemple

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées, par un ou plusieurs actes, au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régalienne de l'État qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leurs annexes.

Type de ressource (obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : dataset. Certaines interfaces de saisie proposent « jeu de données »

Xpath ISO 19115

hierarchyLevel

Exigence

dataset

Localisateur de la ressource
(obligatoire)

Le champ est à saisir de la façon suivante :

- Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais peut également permettre le téléchargement ou l'accès aux données ressources ;
- le localisateur est de préférence une URL (résolvable) ;
- il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Xpath ISO 19115

transferOptions/*/onLine/*/linkage/URL

Exemple de localisateur décrivant la ressource

http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732
(page du site du CNIG contenant le lien vers le standard SUP)

Exemples de service de téléchargement





Service de téléchargement du Géoportail de l'Urbanisme :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/recherche/download?id=fr-130008147-SUP-PM3-063>

Exemple de service de visualisation

Service de visualisation du Géoportail de l'Urbanisme :
<http://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/vkd1evhid6jdi5h4hkhyzjto/wms/v?request=GetCapabilities>

Exemple d'une fiche de métadonnées sur le Géocatalogue

Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2 en Pas-de-Calais

 Services associés	Service de téléchargement direct (WFS) des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)	Service de visualisation cartographique (WMS) des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)
 Métadonnée parent	Service de téléchargement simple des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)	
 Relation catalogue d'attributs/données	Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2	
 Adresse Internet (URL)	Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2 en Pas-de-Calais - Catalogue d'attributs	Vue HTML des métadonnées sur internet Vue XML des métadonnées Standard de données COVADIS : Servitude d'utilité publique (SUP) Service de téléchargement associé Téléchargement direct du jeu et des documents associés

Identificateur de ressource unique IRU
(obligatoire)

[L'identificateur de ressource unique](#) identifie la ressource elle-même (série de données ou service)

Xpath ISO 19115

[identificationInfo\[1\]/*/citation/*/identifiant/*/code](#)

Exigence

L'IRU doit être conforme aux guides CNIG relatifs à la saisie des éléments de métadonnées INSPIRE :

- « Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE »
- « Guide Identificateurs de Ressource Uniques »

[\(guides accessibles à la rubrique "Métadonnées" du CNIG\)](#)

Remarque Le champ IRU est "répétable" : il est possible de renseigner plusieurs IRU dans une fiche de métadonnées.

fileIdentifiant
(recommandé)

Le champ **fileIdentifiant** est utilisé par tous les catalogues de métadonnées (en particulier par le Géocatalogue) comme identifiant de la fiche de métadonnées et est donc requis pour que la métadonnée soit déposée in fine sur le Géocatalogue.

Il doit être unique quelque soit l'outil utilisé pour produire la fiche de métadonnées et peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- identique aux règles de nommage du fichier de métadonnées (sans l'extension .xml)
- UUID (aléatoirement généré par certaines plate-formes)

Remarque L'IRU est un champ de métadonnées prescrit par Inspire, il identifie la ressource elle-même (série de données ou service).

Le fileIdentifiant est un champ technique imposé par l'utilisation du protocole CSW, il identifie la fiche de métadonnées dans le catalogue.

Xpath ISO 19115 fileIdentifiant

**recommandation 1 :
règle de nommage** SUP-AC2-R27-130009012-20170623

Exemple 2 : UUID ffb67da8-dece-4daa-8515-70e98c8dbc44

Langue de la ressource
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource. Les documents d'urbanisme en France doivent obligatoirement être rédigés en français, le champ est à remplir avec la valeur : **fre**

Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la liste normalisée :

http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]*/language

Exigence fre

Encodage
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :

- format d'échange (format de distribution)
- version de format ; Si le numéro de version n'est pas connu, la valeur par défaut sera « inconnue »

Xpath ISO 19115 distributionInfo/*/distributionFormat/*/name
distributionInfo/*/distributionFormat/*/version

Exemple ESRI Shapefile
1.0

Encodage des caractères (obligatoire)	Il s'agit de l'encodage des caractères utilisé dans la série de données.
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/characterSet
Exigence	La liste de codes autorisés pour les jeux de caractères est fournie page 103/103 du « Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE »
Exemples	utf8 8859part1

Type de représentation géographique (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : vector (traduction de « vecteur »)
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/spatialRepresentationType
Exigence	vector

Nom de l'ensemble de séries (obligatoire)	Ce champ est à remplir avec le nom (MD_Identifier) de la fiche de métadonnées de l'ensemble de séries correspondant au SUP. Il permet de faire le lien entre métadonnée de données et métadonnées de service.
Xpath ISO 19115	identificationInfo/MD_DataIdentification/citation/CI_Citation/series/CI_Series/name
Valeur	<i>Pour les SUP : <valeur en attente de la saisie des fiches et de la fourniture de cette valeur par l'IGN></i>

2) Classification des données et services géographiques :

Catégorie thématique (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante : planningCadastre (traduction de « Planification / Cadastre »)
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/topicCategory
Exigence	planningCadastre

3) Mots-clés :

Mots clés obligatoires : Thème INSPIRE (obligatoire) Xpath ISO 19115	L'objectif de cette catégorie est de faciliter la recherche détaillée de données et de la rendre la plus opérante possible. Nom du thésaurus : GEMET - INSPIRE themes, version 1.0 Date de publication : 2008-06-01 identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords/*/keyword identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords/*/thesaurusName
Exemple	<i>Annexe III thème 11 « Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »</i>
Mots clés obligatoire : Thème INSPIRE et mots-clés spécifiques aux servitudes d'utilité publique (obligatoire) Xpath ISO 19115	Le champ est à remplir avec la désignation du thème Inspire : <ul style="list-style-type: none">• usage des sols Nom du thésaurus : GEMET - INSPIRE themes, version 1.0 Date de publication : 2008-06-01 <u>ensuite avec les mots-clés permettant au Géoportail de l'urbanisme d'identifier le lot de SUP :</u><ul style="list-style-type: none">• <u>le code CATEGORIE des SUP (ex : AC1, PM1...) :</u> Mot clé : <code catégorie SUP> Nom du thésaurus : nomenclature nationale des SUP Date de publication : 20aa-mm-jj• <u>le code EMPRISE identifiant le territoire couvert par le lot de données :</u> Mot clé : <code de l'emprise> Nom du thésaurus : Code officiel géographique au 1er janv. 20aa Date de publication : 20aa-mm-jj• <u>le code SIREN du gestionnaire de SUP</u> Mot clé : <code SIREN> Nom du thésaurus : Répertoire SIRENE Date de publication : 20aa-mm-jj identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords/*/keyword identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords/*/thesaurusName
Exemple de SUP PM1 gérées par la DDT41 sur le Loir-et-Cher (forme simplifiée)	<u>usage des sols</u> <u>GEMET - INSPIRE themes, version 1.0</u> <u>2008-06-01</u> <u>PM1</u> <u>041</u> <u>130009012</u>
Exemple de SUP PM1 gérées par la DDT41 sur le Loir-et-Cher (forme complète)	<u>usage des sols</u> <u>GEMET - INSPIRE themes, version 1.0</u> <u>2008-06-01</u> <u>PM1</u>

Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique

**Exemple de SUP EL3
gérées par VNF france
entière**

[nomenclature nationale des SUP](#)
[2018-06-28](#)

[041](#)
[Code officiel géographique au 1er janvier 2018](#)
[2018-03-26](#)

[130009012](#)
[Répertoire SIRENE](#)
[2018-10-30](#)

[usage des sols](#)
[GEMET - INSPIRE themes, version 1.0](#)
[2008-06-01](#)

**Exemple de SUP AC2
gérées par la région
Hauts-de-France**

[EL3](#)
[nomenclature nationale des SUP](#)
[2018-06-28](#)

[FR](#)
[Code officiel géographique au 1er janvier 2018](#)
[2018-03-26](#)

[130017791](#)
[Répertoire SIRENE](#)
[2018-10-30](#)

[usage des sols](#)
[GEMET - INSPIRE themes, version 1.0](#)
[2008-06-01](#)

**Exemple de SUP JS1
gérées par la
commune de Peyrat-
la-Nonière**

[AC2](#)
[nomenclature nationale des SUP](#)
[2018-06-28](#)

[R32](#)
[Code officiel géographique au 1er janvier 2018](#)
[2018-03-26](#)

[200053742](#)
[Répertoire SIRENE](#)
[2018-10-30](#)

[usage des sols](#)
[GEMET - INSPIRE themes, version 1.0](#)
[2008-06-01](#)

[JS1](#)
[nomenclature nationale des SUP](#)
[2018-06-28](#)

[23151](#)
[Code officiel géographique au 1er janvier 2018](#)
[2018-03-26](#)

[212315105](#)
[Répertoire SIRENE](#)
[2018-10-30](#)

Remarques

- Les codes d'emprises correspondent à ceux indiqués dans le géostandard SUP §5.3.2 pour désigner le maillage territorial. Exemples ; FR pour la France entière ; R53 pour la Région Bretagne (les codes régions sont précédés de la lettre R) ; 041 pour le Loir-et-Cher ; 971 pour la Guadeloupe ; 244400552 pour la Communauté de communes du Pays d'Ançenis ; 23151 pour la commune de Peyrat-la-Nonière, etc.

- Durant la période transitoire 2019-mai 2020, la référence aux thésaurus est :

- obligatoire et immédiatement applicable pour des livraisons en masse ou par flux ;

- optionnelle (sauf celle à GEMET) pour des livraisons unitaires afin de laisser aux outils informatiques le temps d'être adaptés. Elle ne sera pas testée et ne constituera pas un motif de rejet. La forme simplifiée est donc tolérée.

Après mai 2020, la référence au thésaurus de même que le lien avec le registre sera susceptible d'être testée. La forme complète sera donc requise.

Mots clés recommandés

Mots clés issus du thésaurus GEMET

Nom du thésaurus : GEMET - Concepts, version 2.4

Date de publication : 2010-01-13

Recommandation

*Servitude
aménagement
urbanisme
zonage
planification*

<emprise territoriale sous forme littérale> (ex : France ; Nouvelle-Aquitaine ; Loir-et-Cher ; Peyrat-la-Nonière ; etc.)

(Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés)

Mots clés libres

Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés :

Exemples

*SUP
servitude d'utilité publique
données ouvertes*

Remarque 1

un séparateur est inutile, car il y a un mot-clé par balise.

Remarque 2

D'après : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Guide-de-saisie-des-%C3%A9l%C3%A9ments-de-m%C3%A9tadonn%C3%A9es-INSPIRE-v1.1-final-light.pdf#page=18> :

« Dans le cas de données sous licence ouverte, il convient d'ajouter un mot-clé 'données ouvertes'. »

4) Situation géographique :

Rectangle de délimitation géographique (obligatoire)

Xpath ISO 19115

Pour l'ensemble des lots concernés le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres après la virgule. Les coordonnées du rectangle de délimitation sont exprimées en **WGS84**.

```
identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/westBoundLongitude
identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/eastBoundLongitude
identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/southBoundLatitude
identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/northBoundLatitude
```

Exemple Coordonnées exprimées en **WGS84** :

O : -4.24
S : 41.34
E : 10.81
N : 50.79

Exigence

On utilise le point comme séparateur décimal, et non la virgule

Référentiel de coordonnées (obligatoire)

Xpath ISO 19115

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le système de coordonnées des données, avec utilisation du code EPSG ou du registre IGN-F.

```
referenceSystemInfo/*/referenceSystemIdentifier/*/code
```

<gmx:Anchor

xlink:href="<http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154>">EPSG:2154</gmx:Anchor>

ou :

<gmx:Anchor

xlink:href="<http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGF93LAMB93>">IGNF:RGF93LAMB93</gmx:Anchor>

Exemples

Pour la métropole avec code EPSG :

<http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154>

Pour l'outre-mer (La Réunion) avec registre IGN-F :

<http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGR92UTM40S>

Territoire	Code EPSG	Registre IGN-F
France métropolitaine	2154	RGF93LAMB93
Guadeloupe	5490	RGAF09UTM20
Martinique	5490	RGAF09UTM20
Guyane	2972	RGFG95UTM22
La Réunion	2975	RGR92UTM40S
Mayotte	4471	RGM04UTM38S
Saint-Pierre-et-Miquelon	4467	RGSPM06U21

5) Références temporelles :

Dates de référence (obligatoire)

Le champ **Date** est à remplir avec la date à laquelle le producteur certifie que les données sont à jour (ce peut être la date de l'acte le plus récent ou une date postérieure si le gestionnaire a l'assurance qu'aucun acte n'a été publié depuis)

Le champ **Type de date** est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot, puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/*/citation/*/date[./*/dateType/*/text()='revision']/*/date

Exigence

Date : **sous la forme AAAA-MM-JJ** , exemple : 2016-01-20

Type de date : **création** (la première fois) / **révision** (les fois suivantes)

6) Qualité et validité :

Généalogie (obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec un texte qui fait état de l'historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série de données géographiques. Le cas échéant, elle peut inclure une information indiquant si la série de données a été validée ou soumise à un contrôle de qualité, s'il s'agit de la version officielle (dans le cas où il existe plusieurs versions) et si elle a une valeur légale.

Le champ sera rempli avec les éléments suivants :

- le document source de la numérisation : acte d'institution ou plan annexé au document d'urbanisme
- le nom du référentiel de saisie et son millésime

Dans les cas plus complets, il est possible d'apporter des éléments d'information concernant le numéro de la version du lot et sa durée de vie.

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo/*/lineage/*/statement

Note : L'élément scope>level doit être fixé à « dataset ».

Exemple Numérisations réalisées à partir des actes d'institution des SUP. Le référentiel de saisie est le PCI vecteur 2014.

Résolution spatiale (obligatoire)

Le champ est à remplir avec la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle.

Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document numérique ou la plus petite échelle (le plus grand dénominateur) des différents plans ayant servi à la production des documents numériques.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]/*/spatialResolution/*/equivalentScale/*/denominator

Exigence 5000 (dans le cas d'une échelle 1/5000)

7) Conformité

Spécification (obligatoire)

La première exigence de conformité vise la mise en œuvre des règlements européens dits d'interopérabilité.

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : références du standard sous la forme CNIG SUP v<millésime standard> pour un standard CNIG
- date : date de validation du standard sous la forme AAAA-MM-JJ
- type de date : publication

On indiquera la conformité aux spécifications techniques INSPIRE, et la conformité au standard CNIG.

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo/*/report/*/result/*/specification

*Exemple pour le
standard CNIG 2013*

Titre : CNIG SUP v2013
date : 2013-12-09
type de date : publication

*Exemple pour le
standard CNIG 2016*

Titre : CNIG SUP v2016
date : 2016-07-01
type de date : publication

*Exemple pour des
SUP conformes aux
spécifications
INSPIRE*

Titre: « D2.8.III.11 INSPIRE Data Specification on Area Management/
Restriction/Regulation Zones and Reporting Units – Technical
Guidelines »
date : 2013-12-10
type de date : publication

Degré

Il s'agit du degré de conformité de la ressource par rapport à la spécification citée dans la rubrique précédente « Spécification ».

Le champ est à remplir avec les valeurs : **true** (en cas de conformité) / **false** (en cas de non conformité), ou bien la balise est laissée vide (en cas de non évaluation de la conformité).

Le degré est considéré comme « non évalué » si le champ n'est pas présent.

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo/*/report/*/result/*/pass

Exigence

true / false / ou champ laissé vide

Exemple

true

8) Contraintes en matière d'accès et d'utilisation :

Contraintes

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les mentions concernant :

- les contraintes légales
- les contraintes de sécurité
- les contraintes d'usage

La plupart des SUP n'ont pas de contrainte d'usage, d'accès ou de contrainte légale.

Cependant certaines SUP ont des contraintes d'usage et/ou des contraintes d'accès et/ou des contraintes légales.

Cette métadonnée doit donc être saisie avec la plus grande attention.

Xpath ISO 19115

Condition d'accès et d'utilisation :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints/*/useLimitation

Restriction d'accès public :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints/*/accessConstraints='otherRestrictions', et :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints/*/otherConstraints

Recommandation

Contraintes d'usage : **licence ouverte v2.0**

Contraintes d'accès : **Pas de restriction d'accès public**

Exemple utilisant une licence ODbL

Type de contrainte ISO	Champ utilisé	Élément de MD INSPIRE correspondant	Exemple de Valeur
Contraintes légales (MD_LegalConstraints)	Limitations d'usage <i>useLimitation</i> (CharacterString)	Conditions applicable à l'accès et l'utilisation	Licence OdbL + version et/ou date + URL vers le texte de la licence
	Contraintes d'usage <i>useConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	licence
	Contraintes d'accès <i>accessConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	otherRestrictions
	Autres contraintes <i>otherConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	Pas de restriction d'accès public

Limitation d'usage : **Licence ODbL mai 2013 (basée sur ODbL 1.0)**

Contrainte d'usage : **licence**

Contraintes d'accès : **otherRestrictions (Autres restrictions)**

Autres contraintes : Pas de restriction d'accès public

Exemple

Contraintes légales : **Informations non opposables au tiers**

Autre exemple de contraintes légales (GéoBretagne)

Contraintes légales : « *En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour en vérifier la fiabilité, le fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou d'imprécisions.* »

Les données ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le fournisseur.

En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.

En particulier, il appartient aux utilisateurs d'apprécier, sous leur seule responsabilité :

- l'opportunité d'utiliser les données ;*
- la compatibilité des fichiers avec leurs systèmes informatiques ;*
- l'adéquation des données à leurs besoins ;*
- qu'ils disposent de la compétence suffisante pour utiliser les données ;*
- l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant.*

Le fournisseur n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments. L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec l'usage qu'il en fait. »

9) Organisation responsable de l'établissement, de la gestion, de la maintenance et de la diffusion des séries de données :

Organisme responsable de la ressource

Les métadonnées obligatoires sont :

- le nom de l'organisme propriétaire de la donnée (c'est à dire le gestionnaire de la SUP)
- une adresse mail générique de contact (il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle, en aucun cas d'une adresse mail nominative).
- Le rôle de cet organisme : **owner** (traduction de « propriétaire »)

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/pointOfContact*/organisationName

identificationInfo[1]*/pointOfContact*/contactInfo*/address*/electronicMailAddress

identificationInfo[1]*/pointOfContact*/role

Exemple

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Exemple

spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Exigence

owner

10) Métadonnées concernant les métadonnées

Point de contact pour la métadonnée	Les métadonnées obligatoires sont : <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource)• une adresse mail générique de contact (il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle, en aucun cas d'une adresse mail nominative)• La nature de cette adresse : pointOfContact (traduction de « Point de contact »)
Xpath ISO 19115	contact*/organisationName contact*/address*/electronicMailAddress contact*/role
Exemple	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
Exemple	spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr
Exigence	pointOfContact

Date des métadonnées	Date à laquelle l'enregistrement des métadonnées a été fait ou révisé
Xpath ISO 19115	dateStamp
Exigence	La date est exprimée sous la forme AAAA-MM-JJ
Exemple	2017-05-29

Langue des métadonnées	Langue des métadonnées. Cet élément prend la valeur fre pour « français »
Xpath ISO 19115	language
Exigence	fre